

Dr Denis ERNI  
Boîte postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Recommandé  
Monsieur le Bâtonnier de l'OAN  
Bastien REBER  
Rue Neuve 8  
2300 La Chaux-de-Fonds

Notre référence 241226DE\_BR Ce courrier est public

Estavayer-le-Lac, le 26 décembre 2024  
[http://www.swisstribune.org/doc/241226DE\\_BR.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/241226DE_BR.pdf)

« PIZZO - QUI RELÈVE PLUS D'UNE LITANIE » ou « PIZZO DEVANT ÊTRE NEUTRALISÉ AVEC UN ANTI-PIZZO »

Monsieur le Bâtonnier de l'OAN,

Je me réfère à l'action que j'ai requise des Ordres des avocats par courrier<sup>1</sup> daté du 11 décembre 2024, pour faire respecter les droits de l'Homme. Cette action est indispensable suite à la révélation<sup>2</sup> de l'existence du PIZZO-departis par l'émission de Temps Présent de la RTS du 21 novembre 2024.

Je rappelle que cette émission de Temps Présent a été réalisée après que le livre<sup>3</sup> « LES INFILTRÉS & Le Serment d'Archimède » ait été publié, et que j'ai porté plainte contre la RTS qui ne pouvait pas faire respecter la déclaration des devoirs et des droits des journalistes.

La révélation de l'existence du PIZZO est la réponse apportée par deux journalistes de la RTS aux éléments décrits dans le livre « LES INFILTRÉS & Le Serment d'Archimède ». Ces éléments décrits dans le livre sont à vérifier ensemble avec Alain BERSET et Me Claude ROUILLER, comme les éléments filmés par Monsieur Pelicot, révélés dans le Procès de Mazan par la presse française.

Je vous rends attentif que la révélation par la presse des éléments filmés par Monsieur Pelicot ont provoqué un électrochoc planétaire le 22 décembre 2024 sur le comportement de 51 citoyens qui violaient les droits de l'Homme et qui ont été condamnés. Il est probable que la révélation de l'existence du PIZZO suisse ou PIZZO-des-partis - qui est un mot inconnu de la majorité des citoyens suisses - pourrait aussi provoquer un électrochoc européen sur le comportement des citoyens et magistrats suisses qui utilisent le PIZZO pour violer les droits de l'Homme.

« PIZZO – QUI RELÈVE PLUS D'UNE LITANIE »

J'accuse réception de votre courriel<sup>4</sup> du 13 décembre 2024, soit la réponse à mon courrier du 11 décembre 2024 où vous précisez l'engagement que vous allez prendre pour faire respecter les Valeurs inscrites dans notre Constitution après la révélation de l'existence du PIZZO par la RTS.

Dans cet engagement vous utilisez le terme « relève plus d'une LITANIE » pour décrire les éléments à vérifier ensemble avec Alain BERSET et l'ancien juge fédéral Claude ROUILLER. Je ne suis pas catholique et je n'ai pas la compétence d'expliquer à votre place aux personnes concernées cette question de Litanie, qui apparemment est bien connue des catholiques qui parlent souvent des Litanies de Marie. Par contre, en tant qu'ingénieur physicien EPFL, j'ai la compétence de définir des mots nouveaux pour décrire des processus nouveaux.

Le PIZZO étant un mot nouveau, j'ai défini deux mots nouveaux pour décrire son environnement, soit :

- (1) « La pizzocratie » qui est un Etat comme la Suisse, qui n'a pas de juges indépendants
- (2) « Les pizzocrates » qui sont les élus, magistrats et autres citoyens qui appliquent le PIZZO

<sup>1</sup> [https://www.swisstribune.org/doc/241211DE\\_BR.pdf](https://www.swisstribune.org/doc/241211DE_BR.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.swisstribune.org/doc/241205DE\\_IG.pdf](https://www.swisstribune.org/doc/241205DE_IG.pdf)

<sup>3</sup> [www.swisstribune.org/papes-suisses](http://www.swisstribune.org/papes-suisses)

<sup>4</sup> [https://www.swisstribune.org/doc/241213BR\\_DE.pdf](https://www.swisstribune.org/doc/241213BR_DE.pdf)

Le 18 décembre 2024, j'ai déjà communiqué ces deux mots nouveaux suisses à l'ancienne Présidente de la Confédération, Madame Micheline Calmy-REY. Je l'ai rendue attentive que la révélation de l'existence du PIZZO-de-Partis par la RTS, rendait illicite sa décision du 6 juin 2011. A lire courrier<sup>5</sup> référence 241218DE\_MC.

Le 22 décembre 2024, le résultat du jugement du procès des viols de Mazan m'amène à définir un troisième mot nouveau qui est « l'anti-PIZZO »

Je considère que le « PIZZO – qui relève plus d'une Litanie » est une notion vague qui, sauf si vous pouvez le démontrer publiquement, ne permet pas de faire respecter les droits fondamentaux de l'homme lorsqu'ils sont violés avec le PIZZO. Cette notion vague m'amène à définir un troisième mot nouveau, en prenant en exemple le procès des Viols de Mazan. Ce mot nouveau est : « L'ANTI-PIZZO ». Par définition l'anti-pizzo est le moyen qui permet aux citoyens suisses d'obtenir le respect des droits de l'Homme sans que les professionnels de la loi puissent violer les Valeurs de la Constitution avec la censure des médias et l'assurance d'obtenir la prescription.

## EN CONCLUSION

Je transmets votre réponse, aux personnes concernées en les rendant attentif à cette notion de « PIZZO – QUI RELÈVE PLUS D'UNE LITANIE », que vous devez expliquer, ou de « PIZZO DEVANT ÊTRE NEUTRALISÉ AVEC UN ANTI-PIZZO », que je dois expliquer.

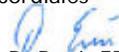
Je vais les rendre attentif à deux journaux télévisés que chacun a pu voir les 22 et 23 décembre 2024 qui portent sur le respect des droits de l'Homme et des Valeurs de la Constitution suisse. Vous pourrez ainsi vous préparer pour expliquer cette notion « de relève plus d'une litanie » versus « l'anti-pizzo ».

Pour la France, il s'agit du journal télévisé du matin de TF1, du 22 décembre, appelé « LE SEPT À HUIT ». Il traite le sujet de « MAZAN TOUS COUPABLE », avec des magistrats et des avocats indépendants qui font respecter les droits de l'Homme. Ils expliquent que tous les violeurs de Mazan ne pouvaient pas ignorer qu'ils abusaient de leur pouvoir. Les juges de France, qui ne connaissent pas le PIZZO, ont contrôlé le respect des Valeurs de la Vie.

Pour la Suisse, il s'agit du journal télévisé de la RTS du 23 décembre, appelé « LE 19H30 ». Il traite du sujet « LA DIPLOMATIE SUISSE A ÉTÉ SOUS LES FEUX DES PROJECTEURS EN 2024.. » il montre l'élection d'Alain BERSET au Conseil de l'Europe avec le discours que ce dernier a tenu pour montrer que la Suisse est un exemple à suivre pour faire respecter les droits de l'Homme, en cachant au peuple l'existence du PIZZO. Je rappelle que le PIZZO a été révélé par la RTS seulement le 21 novembre 2024.

Quant à moi, je montrerai que l'application du Serment d'Archimède permet de montrer que si Alain BERSET, Micheline Calmy-REY, Claude ROUILLER, tous les Bâtonniers,..., cachent au peuple l'existence du PIZZO, ces magistrats ne peuvent pas faire respecter les droits humains, mais seulement violer les droits des citoyens suisses qui ne peuvent pas connaître l'utilisation du PIZZO contre eux comme Mme Pelicot ne pouvait pas savoir que son mari la droguait pour la faire violer. Chacun pourra vérifier que c'est incompréhensible, que mon PDG que je voyais tous les jours, ait dû m'annoncer qu'il devait me limoger si la presse venait à parler de cette affaire judiciaire qu'il ne connaissait pas par peur de représailles. La révélation de l'existence du PIZZO, le 21 novembre 2024 par la RTS, a permis de tout expliquer comment le Conseil fédéral violait les Valeurs inscrites dans la CEDH. Chacun pourra découvrir que nos plus hauts magistrats ne peuvent pas faire respecter les droits de l'Homme en ayant caché au peuple l'existence du PIZZO. Je montrerai que ces représailles, dont mon PDG avait peur, sont connues des Procureurs généraux suisses. Par exemple, en 2020, on m'a menacé qu'on mettrait le feu à mon chalet si je continuais à demander le respect des droits de l'Homme par nos Autorités. J'en avais avisé le Procureur général Eric COTTIER par courrier<sup>6</sup> recommandé pour qu'il y ait une trace si on me faisait assassiner de cette manière. Si mon PDG a reçu des menaces du même type, je comprends qu'il devait me limoger. Par contre c'est inacceptable que Alain BERSET n'ait pas dévoilé l'existence de ce PIZZO au Conseil de l'Europe qui empêche nos magistrats de respecter les droits de l'Homme, alors qu'ils décrètent qu'ils les respectent...

Veuillez agréer, Monsieur le Bâtonnier de l'OAN, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes partielles : [http://www.swisstribune.org/doc/241226DE\\_BR.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/241226DE_BR.pdf)

<sup>5</sup> [https://www.swisstribune.org/doc/241218DE\\_MC.pdf](https://www.swisstribune.org/doc/241218DE_MC.pdf)

<sup>6</sup> [https://www.swisstribune.org/doc/200204DE\\_EC.pdf](https://www.swisstribune.org/doc/200204DE_EC.pdf)